Date: 06/04/2022 Page 1/10 Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS

Code du produit : ST0047

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

PRODUIT D'ENTRETIEN

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: HIGIENE DIFFUSION INTERNATIONALE.

Adresse: 4 rue de la découverte – ZA du chêne st fiacre – 77600 CHANTELOUP EN BRIE - France.

Téléphone 01 80 81 65 00 - info@sanotech.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

## Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les arrêtés préfectoraux en vigueur.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

**Composition:** 

Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

Date: 06/04/2022 Page 2/10

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 603-064-00-3	GHS02, GHS07	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 107-98-2	Wng		
EC: 203-539-1	Flam. Liq. 3, H226		
REACH: 01-2119457435-35	STOT SE 3, H336		
1-METHOXY-2-PROPANOL			
INDEX: 603_014_00_0	GHS07	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 111-76-2	Wng		
EC: 203-905-0	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2119475108-36	Acute Tox. 4, H312		
	Skin Irrit. 2, H315		
2-BUTOXYETHANOL	Eye Irrit. 2, H319		
	Acute Tox. 4, H332		

# Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 603_014_00_0		inhalation: ETA = 2.21 mg/l 4h
CAS: 111-76-2		(poussière/brouillard)
EC: 203-905-0		orale: ETA = 560 mg/kg
REACH: 01-2119475108-36		PC
2-BUTOXYETHANOL		

### **Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## En cas d'inhalation :

Transporter à l'air libre

## En cas de contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau. Si sensation d'irritation, prévenir un ophtalmologiste En

cas de gêne, rincer à l'eau.

## En cas de contact avec la peau :

Si sensation d'irritation, rincer abondamment à l'eau.

En cas d'irritation, rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue si la sensation persiste.

## En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

## 5.1. Moyens d'extinction

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

Date: 06/04/2022 Page 3/10

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Eliminer les flammes de la zone interessée

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation. Agiter avant emploi.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux

Utiliser à l'écart de toute flamme ou point incandescent

Ne pas pulveriser vers une flamme ou un point incandescent

### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

## Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
107-98-2	375	100	568	150	Peau

Date: 06/04/2022 Page 4/10 Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

111-76-2	98	20	246	50	Peau	
- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010)						lues, 2010):
CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:	
107-98-2	100 ppm	150 ppm				
111-76-2	20 ppm			A3; BEI		

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019):

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
107-98-2		100 ppm 370 mg/m³		2(I)
111-76-2		10 ppm 49 mg/m³		2(I)

- France (INRS - ED984 / 2020-1546):

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP $N^{\circ}$ :	
107-98-2	50	188	100	375	*	84	
111-76-2	10	49	50	246	*	84	

# Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL) 2-

BUTOXYETHANOL (CAS: 111-76-2)

**Utilisation finale: Travailleurs** Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court

terme

DNEL: 89 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme

DNEL: 75 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court

terme

DNEL: 663 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 246 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 98 mg de substance/m3

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court

terme

DNEL: 13.4 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 3.2 g/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court

terme

Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

Date: 06/04/2022 Page 5/10

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

DNEL: 44.5 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL: 38 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court

terme

DNEL: 426 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 123 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL: 49 mg de substance/m3

## Concentration prédite sans effet (PNEC) :

2-BUTOXYETHANOL (CAS: 111-76-2)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 2.8 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 8.8 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.88 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 34.6 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 3.46 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

## - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### - Protection respiratoire

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé Eviter toute inhalation

Date: 06/04/2022 Page 6/10 Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique: Liquide Visqueux.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé. Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%): Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pН

pH: Non précisé.

Neutre.

pH en solution aqueuse: Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité: Diluable. Liposolubilité: Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité et/ou densité relative

Densité: = 1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

Date: 06/04/2022 Page 7/10

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

Craint le gel.

Tenir a l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.

### 11.1.1. Substances Toxicité aiguë:

2-BUTOXYETHANOL (CAS: 111-76-2)

Par voie orale : DL50 = 560 mg/kg

Espèce: Rat

Par voie cutanée : 1000 < DL50 = 2000 mg/kg

Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 2.21 mg/l

Espèce: Rat

Durée d'exposition : 4 h

## 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# $Monographie(s) \ du \ CIRC \ (Centre \ International \ de \ Recherche \ sur \ le \ Cancer):$

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 140-11-4: CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 111-76-2 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2): Voir la fiche toxicologique n° 76.
- 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): Voir la fiche toxicologique n° 221.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Date: 06/04/2022 Page 8/10 Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)
- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Date: 06/04/2022 Page 9/10 Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) : parfums
- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

 $N^{\circ} \; TMP$ 

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; 84 dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

## - Nomenclature des installations classées (Version 50 bis de février 2021, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3):

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon

2630 Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)

1. Fabrication industrielle par transformation chimique

2. Autres fabrications industrielles A

3. Fabrication non industrielle

La capacité de production étant supérieure ou égale à 1 t/j

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle pério dique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

## Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Abráziationa .	

### Abréviations:

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50: La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

STEL: Short-term exposure limit TWA: Time Weighted Averages

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Date : 06/04/2022 Page 10/10

Version: N°1 (28/02/2022) Révision: N°3 (28/02/2022)

HDI

### NETTOYANT LCD / SMARTPHONE / ECRANS - ST0047

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France) VLE

: Valeur Limite d'Exposition.

VME: Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods. IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse ( Water Hazard Class). PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB

: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.